

Fondation ASCA

Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires

FONDATION ASCA
Rue St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg

Téléphone : 026 341 86 89
Téléfax : 026 341 86 88
fondation@asca.ch
www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, Directeur

Adaptation allemande:
Ursula Marthaler, Membre du
Conseil de Direction



Conventions avec des associations professionnelles

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fondation ASCA vient de signer plusieurs conventions avec les associations professionnelles suivantes:

- Organisation Professionnelle Suisse de Médecine Traditionnelle Chinoise
- Association Polarity Suisse APS

- Schweizerischer Berufsverband für Atemtherapie und Atempädagogik Middendorf
- Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale

Dorénavant, les membres de ces associations ne sont plus tenus de nous produire leur attestation de forma-

tion continue car ce contrôle (minimum 16 heures par année ou 32 heures sur deux ans) est effectué par l'association concernée.

D'autres conventions sont en cours de signature, des informations régulières sont disponibles sous www.asca.ch.

Menace sur les médicaments de médecines complémentaires

La loi sur les produits thérapeutiques prévoit une déclaration simplifiée pour l'autorisation donnée par Swissmedic à la mise sur le marché de médicaments admis à l'échelon cantonal.

Or, la conseillère nationale Marianne Kleiner, d'Appenzel Rhodes extérieure, a lancé une initiative parlementaire, adoptée par 22 voix et une abstention par la commission sanitaire du Conseil national, pour exiger l'application stricte de ce principe. En effet, Swissmedic exige des dossiers complets comme pour les autres médicaments soumis à l'enregistrement, ce qui rend quasi impossible la mise sur le marché de certains produits.

Marianne Kleiner exige une procédure d'autorisation ou une déclaration simplifiée comme le prévoit la loi « Pour les remèdes autorisés à l'échelon cantonal et utilisés depuis 10 ans sans effets secondaires notoires, Swissmedic n'exige que la preuve de la qualité pharmaceutique. La preuve de l'efficacité et de la sécurité sera considérée comme apportée par l'utilisation durant toutes ces années. »

Il y a en Suisse des entreprises de grande qualité qui utilisent des technologies de très haut niveau. Or, Swissmedic les entrave et risque de faire disparaître quelques 3'300 médicaments de médecines complémentaires.

Les thérapeutes qui conseillent ces produits et la population de plus en plus importante qui se soigne en payant soi-même ces remèdes attendent avec intérêt une décision fédérale obligeant Swissmedic à respecter la loi. Marianne Kleiner a aussi signé l'initiative « Oui aux médecines complémentaires » et se rallie à la proposition du contre-projet, car il apportera plus d'économies que d'augmentation des coûts.

« Les remèdes de médecine complémentaire sont efficaces sûrs et avantageux. Ils ne présentent pas d'effets secondaires graves »

Initiative « Oui aux médecines complémentaires »

Concernant l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires », la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a décidé de lancer une procédure de consultation informelle auprès des cantons sur le contre-projet à l'initiative « Oui aux médecines com-

plémentaires », adopté par le Conseil des Etats lors de la session d'hiver 2007. Les deux Conseils se sont déjà prononcés contre l'initiative populaire. La CSSS-N a, en outre, décidé de déposer une initiative de commission sur la base de la motion Wehrli en vue d'opposer un contre-projet indirect à l'initiative. Elle doit encore ob-

tenir l'approbation de la commission homologue du Conseil des Etats pour pouvoir poursuivre son travail. En revanche, la commission n'a pris aucune décision au sujet du contre-projet direct. L'initiative sera retirée si les deux chambres acceptent ce contre-projet.



Fondation ASCA
Fondation pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2008 N. 2

Août 2008

Editorial - BONJOUR, L'ASSOCIATION ROMANDE DES THERAPEUTES (A.R.T.)



Madame, Monsieur,
Cher Membre,

Depuis le 1^{er} juillet 2008, l'A.R.T. a rejoint la Fondation ASCA qui en assure la gestion et l'administration. Ainsi les quelque 400 thérapeutes inscrits à l'A.R.T. bénéficieront des cotisations collectives à l'ASCA et de toutes les autres prestations aux thérapeutes agréés, en

particulier de sa liste des assureurs. De son côté, la Fondation ASCA pourra offrir à ses 4'000 thérapeutes romands environ, l'opportunité d'améliorer leur formation spécifique et d'effectuer de la formation continue grâce aux stages et aux cours organisés depuis longtemps par l'A.R.T. et ses sections de formation.

L'A.R.T. est une association de thérapeutes constituée en 1993 avec comme objectif la défense des méthodes de thérapies alternatives et complémentaires et la formation des thérapeutes dans leur domaine. Avec le Centre de formation le C.E.R.F. aux Bayards, près

de Fleurier, dans le Jura neuchâtelois, elle offre aussi une possibilité d'hébergement pour les stages et les cours à l'attention des thérapeutes de la Fondation ASCA. Ainsi l'A.R.T. conserve un rôle particulier au sein de la Fondation ASCA tout en étant soulagée des tâches de gestion et d'administration trop lourdes à cette échelle. Bienvenue aux thérapeutes A.R.T., sous la houlette de leur Président, Monsieur Jean-Pierre Engel.

Bernard Berset
Président

Dans ce numéro :

INTÉRESSANT SONDAGE DU GM	2
COURS ET VACANCES AUX BAYARDS	2
SWICA	3
COURS ASCA SERVICES	3
RÉTROSPECTIVE 5 ^{ÈME} FORUM ASCA	3
CONVENTIONS	4
MENACE SUR LES REMÈDES	4
NOUVELLES DE BERNE	4

Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



La Fondation ASCA et santésuisse (organisation faîtière des assureurs-maladie suisses) viennent de signer une convention.

Dès le 1^{er} janvier 2009, santésuisse attribuera un code créancier à l'ensemble des thérapeutes

code RCC pour thérapeutes ASCA

agréés à la Fondation ASCA. Le code créancier est un numéro, un label de qualité qui permet au fournisseur de prestations de pratiquer à la charge des assureurs-maladie. Ce code créancier devra être inscrit sur toutes les factu-

res ainsi que sur les fiches de remèdes. Les assurances-maladie l'utilisent pour les paiements.

Ce nouveau service est entièrement financé par la Fondation ASCA et sera gratuit pour les thérapeutes agréés.



avantages
Fondation ASCA

Intéressant sondage du Groupe Mutuel Assurances



Près de 50% des assurés attendent des prestations pour la prévention et les médecines alternatives.

Révéléateur, ce sondage publié dans Login du 2 juin 2008, de la tendance actuelle des citoyens en matière de santé : prévention et médecines alternatives dépassent les souhaits en matière de médicament ! C'est un appel du pied aux assureurs pour étoffer encore leurs offres d'assurances complémentaires, même si, montre le sondage, 90 % des personnes assurées ont déjà conclu un complément pour l'hospitalisation ou les soins.

Appel aussi aux responsables de la santé publique à reprendre le débat sur la prise en charge de certaines méthodes préventives et les médecines alternatives, ceci en écho à la future votation sur l'initiative « Oui aux médecines complémentaires » et au contre-projet. Socialement parlant, les préoccupations majeures des Suisses pour mieux se soigner émanent, il faut bien l'admettre, d'une population riche et bien informée en matière de santé, qui n'a plus le souci de savoir comment payer son médecin, ses médicaments prescrits et son hospitalisation.

Et garantir de nouvelles prestations, c'est aussi contribuer directement à une hausse des primes d'assurance-maladie. Sous cet aspect, l'assurance complémentaire a de meilleurs atouts que des dispositions légales obligatoires. A moins que la tendance actuelle ne s'oriente vers une nouvelle conception de la prise en charge des dépenses de santé qui ne conduise pas la population à se soigner plus, mais à se soigner mieux, en encourageant les comportements sains et préventifs et en offrant des alternatives aux soins traditionnels.

A.R.T. - offre de cours et vacances aux Bayards



La Fondation ASCA et l'Association Romande des Thérapeutes A.R.T. ont signé une convention de collaboration qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008; l'A.R.T. est désormais intégrée dans la Fondation ASCA. Ce nouvel ensemble est conçu pour optimiser les forces et les ressources des deux organisations afin de mieux maîtriser les coûts.

Les thérapeutes A.R.T. pratiquant des thérapies compatibles et ayant des qualifications suffisantes ont été intégrés dans la liste des thérapeutes ASCA.

La mise en commun des compétences permettra

d'étoffer et de développer l'offre des cours de formation A.R.T.. Une liste présentant l'ensemble des cours proposés sera disponible sous www.art-cerf.ch. Les membres de la Fondation ASCA pourront bien entendu profiter de cette offre de cours pour, par exemple, compléter la formation continue.

Le bâtiment du C.E.R.F., soit le Centre d'Echanges, de Rencontres et de Formation situé à 2127 Les Bayards, dans le Val de Travers, offre un espace de travail idéal pour des séminaires ou des cours. Mais les aménagements de cet ancien relais de diligences permettent surtout un hébergement dif-

férent lors d'un week-end ou des vacances au vert, en pleine nature à 1000 mètres d'altitude, près de la frontière française (Pontarlier). La région offre d'innombrables activités, été comme hiver: excursions, musées, randonnées à bicyclette ou à ski. A proximité se trouvent le pittoresque lac des Taillères, la Brévine et l'impressionnant Creux du Van.

2 appartements ou 5 chambres peuvent être loués à des tarifs avantageux pour les membres de la Fondation ASCA. Pour les réservations et les tarifs, veuillez vous référer à l'offre jointe en annexe.

SWICA - Fondation ASCA: du nouveau!

L'assureur SWICA et la Fondation ASCA renforcent leur collaboration.

Concrètement, le nombre de méthodes reconnues par l'assureur SWICA augmente sensiblement dès ce deuxième semestre 2008. Nous prions néanmoins les thérapeutes d'inviter leurs patients à s'in-

former auprès de leur assureur-maladie avant de débiter un traitement, afin de s'assurer si la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par leur assurance complémentaire.

Nous joignons en annexe le document « Exigences SWICA » que nous vous prions de bien vouloir lire

avec bienveillance et mettre en pratique dès maintenant.

Nous joignons aussi un modèle de note d'honoraire qui devra dorénavant être utilisé pour les patients SWICA.

L'ensemble de ces mesures confirment l'intérêt mutuel de notre partenariat.

ASCA Services - Cours assurances sociales et privées

La Fondation ASCA, sous l'égide d'ASCA Services, a organisé une première série de cours sur les assurances sociales et complémentaires. Aujourd'hui, la tenue d'un cabinet ou d'un institut indépendant nécessite des connaissances dans de nombreux domaines dont

celui des assurances sociales et privées. C'est pourquoi, la Fondation ASCA a conçu un cours spécialement destiné à des thérapeutes, présentant ces notions élémentaires. Initialement prévus sur 3 journées (Fribourg, Yverdon et Colombier), les cours ont finalement été

donnés 7 fois, devant plus de 120 participants. A noter que les enseignants sont tous deux des spécialistes de l'assurance. Ce premier module va être traduit en allemand et proposé outre-Sarine. De nouvelles séries de cours sont actuellement en préparation.

Rétrospective du V^{ème} Forum ASCA à l'Université de Fribourg

La Fondation ASCA a organisé, pour la 5^{ème} année consécutive, son désormais traditionnel Forum sur les thérapies alternatives et complémentaires. Il s'est déroulé le samedi 17 mai 2008, de 09h.30 à 16h.00, à l'Université de Fribourg. Le thème de cette année, « GUERISSEURS, NATUROPATHES, MEDECINS » a réuni plus de 350 thérapeutes de l'ensemble de la Suisse Romande.

Ce V^{ème} Forum ASCA avait pour ambition d'éclairer les relations qui existent entre les différents acteurs de la santé que sont les guérisseurs, les naturopathes et les médecins. Car si la pratique de chacun est différente, le but qui consiste à rendre la santé à son patient est identique. Cette journée n'avait pas comme objectif de confronter une méthode à une autre mais de tenter

de comprendre que la santé peut être considérée de manière même contradictoire, que des approches différentes peuvent être complémentaires et conduire à ce que l'on appelle aujourd'hui la médecine intégrée. Un grand merci à Marc Ivo Böhning, le Dr Jean Elmiger, Denis Vipret, Rafaele Bacchetta et la Dresse Nathalie Calame pour leur contribution.



OFFRE D'EMPLOI

POUR ÉTOFFER NOTRE ÉQUIPE

NOUS METTONS AU CONCOURS LE POSTE DE RESPONSABLE DU DOMAINE THERAPEUTIQUE. VEUILLEZ CONSULTER L'ANNONCE ANNEXÉE ET NOUS ÉCRIRE SI VOUS PENSEZ CORRESPONDRE AU PROFIL DÉCRIT.



Denis Vipret